

Termes de référence pour le recrutement d'un.e consultant.e chargé.e de la capitalisation de l'innovation dans les modalités de mise en œuvre du Projet **Féministes en Action** (2021-2024), par CARE France et les bureaux-pays de CARE impliqués

*Date limite de soumission des offres techniques et financières :  
le 17/11/2023 à 12h (heure de Paris)*

*Les offres techniques et financières doivent être envoyées conjointement par mail à  
Véronique Rouault : [rouault@carefrance.org](mailto:rouault@carefrance.org)  
Marina Ogier : [ogier@carefrance.org](mailto:ogier@carefrance.org)*

Le Projet Féministes en Action est financé par l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre du Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF)

## SOMMAIRE

Préambule : présentation générale de la structure commanditaire.....	3
Expression des attentes de la capitalisation .....	4
Description du Projet Féministes en Action .....	6
Contexte .....	6
Le Projet financé par l’AFD.....	6
Méthode et approche du travail de capitalisation .....	9
Structurer la démarche de capitalisation et produire une note de cadrage .....	10
Conduire l’analyse.....	10
Livrables .....	12
Organisation de l’évaluation .....	13
Compétences requises pour mener l’évaluation .....	13
Calendrier de la prestation.....	13
Budget de la prestation.....	14
Respect des règles de confidentialité .....	14
Modalités de réponse à l’appel d’offre.....	14
Annexes aux Termes de Référence .....	15
Annexe 1– Cadre logique du projet .....	16
Annexe 2 – Liste indicative des documents à consulter .....	1
Annexe 3 - Déclaration d’intégrité.....	2
Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale.....	2
Annexe 4 : Modèle de contrat .....	6
Contrat-type .....	6

## Préambule : présentation générale de la structure commanditaire

CARE France est une association Loi 1901, créée en 1983, et dont le siège est à Paris 19<sup>ème</sup>. A travers des programmes d'action ou des campagnes de sensibilisation, et en se basant sur l'interdépendance des causes de l'extrême pauvreté, CARE France met en place des projets multisectoriels complémentaires les uns des autres : accès aux droits, éducation, sécurité alimentaire, adaptation au changement climatique, santé, accès à l'eau potable, développement d'activités génératrices de revenus, aménagement urbain, etc. Le respect des droits humains et la justice sociale sont au cœur de cette approche. Son action est localisée en Afrique, Asie, Amérique Latine-Caraïbes, et en Europe. L'ONG développe actuellement des actions dans une trentaine de pays des Suds. Son dernier budget réalisé s'est élevé à 53 millions d'euros. L'essentiel des fonds envoyés sur le terrain par CARE France provient de bailleurs institutionnels puis de bailleurs privés et de la collecte auprès du grand public. CARE France met actuellement en place sa « Stratégie 2030 ».

CARE France est l'un des membres du réseau CARE International, réseau humanitaire de solidarité internationale qui met en œuvre des projets d'urgence et de développement. Les membres nationaux du réseau CARE sont au nombre de 18, à l'heure actuelle. Ce sont des entités autonomes soumises à des réglementations distinctes. Il existe également plus de 70 bureaux-pays (ou *CARE Offices* : les « COs ») qui mettent en œuvre les projets soutenus par les membres. Chaque « bureau-pays » est rattaché à un membre « leader » (le « *Lead Member* ») qui en est le responsable légal et managérial et qui coordonne l'ensemble des opérations dans le pays, bien que les financements puissent venir de plusieurs membres. CARE France est actuellement Lead Member des bureaux pays du Cameroun, de Madagascar et du Liban.

CARE France emploie actuellement 82 salarié.es (ETP). La direction générale est assurée par un co-directeur et une co-directrice. Trois directeurs-trices assurent la direction des 3 départements : Programmes-Opérations-Plaidoyer, Finance-Audit-Administration-Ressources Humaines, Communication-Marketing-Partenariats. Le Projet pour lequel cette capitalisation est proposée relève du pôle Programmes (Département Programmes-Opérations-Plaidoyer).

CARE estime que le développement à long terme vise à instaurer un changement durable du contexte socio-économique et la mise en place de solutions innovantes. La recherche d'une démultiplication de l'impact se caractérise par une ambition de changement au-delà des communautés dans lesquelles travaille directement CARE. En collaboration avec ses partenaires, CARE a pour objectif de générer un changement social plus large par l'intermédiaire d'actions de plaidoyer, de sensibilisation et en créant des liens entre les différents acteurs, qu'ils soient du secteur privé, public ou de la société civile.

Afin de répondre à ses objectifs, CARE définit ses actions en référence à trois approches fondamentales : renforcer la résilience des populations, promouvoir une gouvernance inclusive et renforcer l'égalité de genre. L'engagement pour l'autonomie des femmes (ou « *empowerment* »), conduit en parallèle de l'engagement des hommes pour l'égalité de genre, est pour CARE un moyen de réduire la pauvreté et combattre l'injustice sociale. En érigeant cette approche en tant qu'axe transverse, CARE cherche à mener des actions visant à changer les relations de pouvoir inégales et à lutter contre les violences basées sur le genre. Impliquer les femmes et les filles dans ses projets est une priorité pour CARE.

CARE France a adopté une « approche Genre » qui repose sur l'analyse et la remise en cause des processus qui différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe. En tant que concept, l'approche Genre analyse les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes basés sur l'assignation des rôles socialement construits en fonction du sexe. Elle promeut l'égalité des droits, l'accès équitable aux ressources, opportunités et responsabilités pour les femmes et les hommes. La lutte contre les violences basées sur le genre, le soutien à l'autonomie des femmes et l'implication des hommes dans ce combat sont au centre de la vision de CARE. L'ONG utilise un outil d'auto-évaluation - le « Marqueur Genre » - qui mesure le niveau d'intégration du genre dans un programme ou projet. Il permet de faire le suivi, d'améliorer et de soutenir une programmation efficace et sensible au genre, en donnant des notes allant de 1 à 4. Pour CARE France, la priorité donnée à l'approche Genre s'est concrétisée en 2009 par la mise en place d'une politique de Genre qui cristallise les engagements de l'ONG en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes. CARE France et la plupart des bureaux-pays disposent d'un.e référent.e Genre parmi leur personnel. Le Projet Féministes en Action, objet de la présente capitalisation, est marqué 4 au niveau de l'indicateur Genre (projet à visée transformative).

### Expression des attentes de la capitalisation

CARE France a conclu, en qualité de Bénéficiaire, une Convention de financement avec l'AFD (n° CZZ 2790 01 F) pour la mise en œuvre d'un programme, consistant à soutenir des organisations de la société civile féministes des Suds, dénommé « Féministes en Action » (1er janvier 2021-31 décembre 2024).

Ce Projet s'inscrit dans le cadre du Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF), mis en place par la France en 2019. Il est conçu selon la modalité particulière des « fonds intermédiés » (Canal 1 de financement du FSOF géré par l'Agence Française de Développement). Féministes en Action est le premier fonds intermédié à avoir été financé par l'AFD dans le cadre du FSOF.

CARE France est chef de file du consortium de mise en œuvre du Projet, composé de trois ONG internationales : CARE France, Oxfam France et Equipop, et de trois fonds féministes : FFMed (Le Fonds pour les Femmes en Méditerranée, basé en France), XOESE (le Fonds pour les Femmes Francophones, basé au Togo) et IPBF (l'Initiative Pananetugri pour le Bien-être des Femmes, basée au Burkina Faso).

Féministes en Action prévoit un dispositif de capitalisation des activités réalisées par les organisations de la société civile (OSC) féministes financées dans le cadre du Projet. Ces démarches de capitalisation sont menées par les partenaires du consortium, selon les différentes régions géographiques couvertes par le Projet, et sous la supervision générale du partenaire Equipop, « point focal capitalisation » du Projet.

La présente mission de capitalisation proposée concerne une approche différente, bien que s'inscrivant dans le cadre du Projet Féministes en Action. Il s'agira pour le.la consultant.e recruté.e de procéder à une analyse de l'opérationnalisation du fonds intermédié par CARE France et les divers bureaux-pays impliqués dans la mise en œuvre du Projet. L'objectif principal est de définir dans quelle mesure ce dispositif spécifique entraîne des évolutions et des innovations dans les modes de fonctionnement et l'approche habituels de la gestion de projet, tant pour le Chef de file que pour les bureaux sur le terrain, voire provoque un véritable « changement de paradigme », notamment au niveau de la relation partenariale entretenue avec les OSC locales soutenues. Plus largement, cette capitalisation de l'expérience dans le cadre de Féministes en Action vise à mettre en lumière les implications du dispositif de fonds intermédié sur la posture et le mode de fonctionnement d'une ONG internationale et de contribuer à la réflexion sur la question de la « localisation » de l'aide au développement. L'étude issue de l'enquête et de l'analyse à mener par le.la consultant.e tendra à éclairer les pratiques développées dans le cadre du fonds intermédié pour en tirer des enseignements à vocation d'apprentissage mais aussi à évaluer les freins éventuels à l'innovation et les possibilités de réplique de la méthodologie mise en place.

La mise en œuvre de cette capitalisation suppose donc l'instauration d'un dialogue étroit entre le.la consultant.e mandaté.e et le personnel impliqué dans la mise en œuvre du Projet Féministes en Action au sein de CARE France et des bureaux-pays. Les échanges seront réalisés en distanciel avec les bureaux-pays et, dans la mesure du possible, en présentiel au siège de CARE France à Paris. La mission n'implique pas de déplacements sur le terrain.

Le.la consultant.e devra prendre en compte de façon équilibrée les différents points de vue légitimes qui pourront être exprimés et conduire l'étude de façon impartiale. Cette prise en compte de la pluralité des points de vue doit se traduire par l'association au processus de capitalisation des différentes parties prenantes à la mise en œuvre du Projet Féministes en Action au sein de CARE et de son réseau.

## Description du Projet Féministes en Action

### Contexte

Dans le cadre de l'engagement de la France de soutenir les organisations de la société civile féministes opérant dans les pays partenaires de la politique de développement, un Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF) a été constitué en 2019 et doté d'un budget de 120 millions d'euros sur trois ans (dispositif renouvelé début 2023). Co-piloté par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Agence Française de Développement (AFD), le FSOF s'inscrit dans le cadre de la diplomatie féministe française et de la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le FSOF vise à financer les activités des mouvements féministes dans le monde, en particulier les organisations de la société civile locale agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des femmes et des filles et les enjeux de genre.

Dans ce contexte, l'AFD a diffusé, en 2020, un appel à projets destiné à soutenir financièrement des organisations féministes des Suds et leurs actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, sous la forme de la constitution d'un « fonds intermédié ». L'appel à projets ciblait quatre thématiques : droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR), violences basées sur le genre (VBG), renforcement du pouvoir économique des femmes, et accès aux droits. Il concernait tous les pays en développement, que ce soit en Afrique, au Proche et Moyen-Orient, en Asie ou en Amérique Latine, avec une concentration des financements sur les OSC du continent africain (incluant l'Afrique du Nord) à hauteur de 65 % et sur la thématique DSSR à hauteur de 50 %.

Les organisations CARE France (chef de file), Equipop, Oxfam France, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée (FFMed), le Fonds pour les Femmes Francophones (XOESE) et l'Initiative Pananetugri pour le Bien-être des Femmes (IPBF) se sont constituées en consortium pour présenter une proposition dans le cadre de cet appel à projets qui a été retenue par l'AFD. Le Projet Féministes en Action, est prévu pour une durée de 4 ans (janvier 2021-décembre 2024). Il est mis en œuvre dans 30 pays et doté d'un budget total de 15 millions d'euros, financé dans son intégralité par l'AFD, dont 50 % destinés au financement direct des projets des OSC féministes bénéficiaires.

### Le Projet financé par l'AFD

#### ▪ Objectifs du projet Féministes en Action

Féministes en Action est un projet qui relève du marqueur Genre CAD 2 (objectif principal).

Les principaux objectifs du Projet sont les suivants :

1. Mise à disposition des organisations féministes de financements sécurisés et flexibles à travers trois canaux de financement destinés à soutenir leur renforcement organisationnel, leurs projets opérationnels et des actions conjointes menées aux niveaux national et/ou régional.
2. Renforcement des capacités techniques pour faire progresser les droits des femmes, l'égalité des sexes et l'empouvoirement des femmes, des filles et des communautés marginalisées.
3. Mise en réseau des organisations féministes et création d'alliances pour favoriser les apprentissages, valoriser les savoir-faire et porter des actions de plaidoyer.

L'octroi des subventions aux OSC féministes est assuré par le Comité d'attribution des Subventions (CAS), constitué de l'ensemble des membres du consortium, à la suite de la diffusion d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) restreints. Le soutien financier aux OSC est organisé selon trois canaux :

- **Canal 1 (fonds de renforcement)** : ce canal a pour objectif de financer le renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et techniques des OSC féministes des Suds par des financements souples compris entre 5 000 € et 20 000 €, d'une durée d'un an renouvelable.
- **Canal 2 (fonds opérationnel)** : ce canal vise à financer des projets opérationnels sur le terrain, de moyen terme, sous forme de subventions pluriannuelles comprises entre 30 000 € et 250 000 € portant sur l'une des quatre thématiques de travail (DSSR, VBG, empouvoirement économique, accès aux droits).
- **Canal 3 (fonds d'action collective)** : ce canal a pour but d'appuyer les actions de plaidoyer conduites par des OSC féministes aux niveaux national et/ou régional, afin de permettre une mise en commun de leurs interventions. Des subventions pluriannuelles, comprises entre 50 000 € et 250 000 €, sont attribuées en une seule fois, et en décalage du lancement des canaux 1 et 2 (lancement du Canal 3 début 2023).

Les organisations féministes définissent et mènent elles-mêmes les actions soumises pour financement dans une logique « *bottom up* ». Elles peuvent bénéficier d'un accompagnement par un membre du consortium pour le montage du dossier de demande de subvention et la mise en œuvre de leur projet, si elles le souhaitent. La date limite prévue pour la mise en œuvre opérationnelles de actions des OSC financées dans le cadre de Féministes en Action est le 30 juin 2024. Le terme du Projet est fixé au 31 décembre 2024.

#### ▪ Périmètre géographique du projet Féministes en Action

Le projet est développé dans 30 pays :

*Afrique subsaharienne* (14) : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Madagascar, Mali (suspension à compter du 25 novembre 2022), Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République de Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.

*Moyen Orient et Afrique du Nord* (8) : Algérie, Irak, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Tunisie, Turquie.

*Amérique latine et Caraïbes* (5) : Equateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Salvador.

*Asie* (3) : Bangladesh, Cambodge, Timor-Leste.

En outre, des initiatives transversales portées par des OSC nationales importantes ou des réseaux d'OSC sont soutenues à l'échelle régionale en Afrique de l'Ouest et en Amérique latine.

Chaque membre du consortium est responsable du suivi et de la redevabilité des OSC dont il a présenté la demande de subvention devant un CAS et avec lesquelles il a signé une convention de financement.

▪ **Rôle de CARE dans la mise en œuvre du Projet**

CARE France intervient à deux niveaux dans la mise en œuvre du Projet Féministes en Action : d’une part comme Chef de file, responsable de la coordination générale du Projet, des relations avec les partenaires du consortium et de la redevabilité auprès du bailleur AFD ; d’autre part comme opérateur direct dans plusieurs géographies, à travers les bureaux-pays du réseau CARE

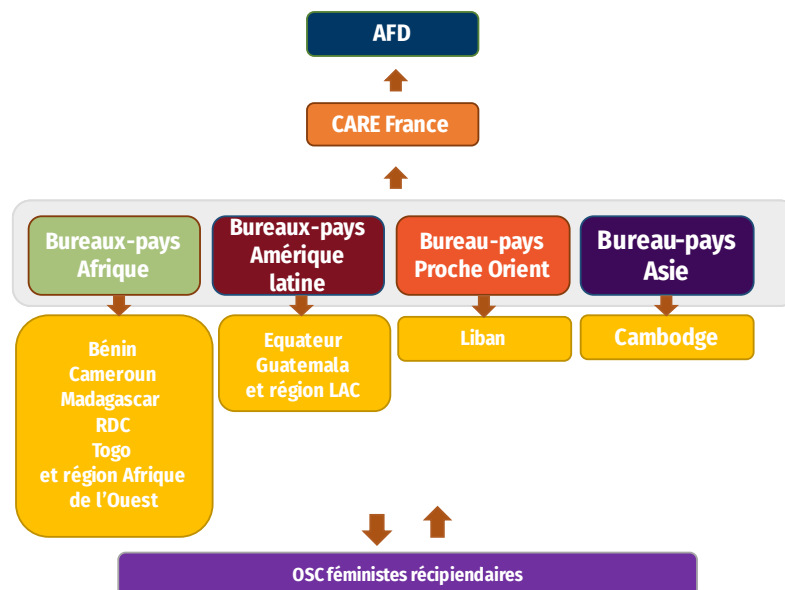
**1. CARE France comme chef de file**



CARE France assure la préparation et l’animation des Comités de Pilotage tenus mensuellement avec les membres du consortium et celles des Comités régionaux d’attribution des subventions aux OSC féministes (CAS semestriels). Par ailleurs, CARE France assume le rôle de « point focal communication » au sein du consortium et est chargé de la mise en place et de l’actualisation du site internet du Projet (<https://femination.fr/>) et de ses réseaux sociaux (Instagram @femin\_act et Facebook @feminact).

**2. CARE comme partenaire opérationnel**

**SCHÉMA DE MISE EN ŒUVRE INTERNE PAR CARE**





#### ▪ Points d'étapes sur la mise en œuvre du Projet

- En 2021, les partenaires du consortium ont notamment élaboré un « Manuel de Procédures pour la mise en œuvre des Appels à Manifestation d'intérêt restreints pour les OSC féministes des Suds » et engagé une étude de faisabilité (incluant une cartographie) sur « *Les mobilisations et les besoins des OSC féministes des Suds* » confiée au Groupe EGAE (rapport rendu le 30 mars 2022).
- A partir de 2022, à la suite du versement de la première avance par l'AFD mi-décembre 2021, des Appels à Manifestation d'Intérêt restreints ont été lancés sur les différentes zones du Projet (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord, Asie, Amérique latine et Proche/Moyen Orient), concernant les Canaux 1 et 2 de financement. 22 sessions des Comités régionaux d'attribution des subventions (CAS) ont été organisées : 12 en 2022 et 10 au cours du premier semestre 2023.
- Au 30 juin 2023, le nombre des subventions attribuées s'établit à 238 pour un montant total de 7 223 865 € (sur un montant prévisionnel total de subventions de 7 536 000 €).
- 143 organisations féministes ont été subventionnées en 2022 et 140 au cours du 1er semestre 2023 (incluant les OSC ayant bénéficié d'un renouvellement de subvention et les OSC sous-réceptaires financé via le Canal 3 de subvention).
- Sur les 238 subventions attribuées à ce jour, 89 demandes d'OSC ont été présentées via CARE France pour un montant total octroyé de 2 744 776 € (dont 47 subventions sur le Canal 1, 32 sur le Canal 2 et 10 sur le Canal 3).
  - Les bureaux-pays de CARE (COs) en Afrique assurent le suivi de 53 projets subventionnés (15 par le CO Bénin-Togo, 13 par le CO du Cameroun, 10 par le CO de Madagascar, 7 par le CO de RDC, 5 par le bureau régional Afrique de l'Ouest (WARMU) et 3 par le CO du Mali (avant le retrait de l'APD française dans ce pays fin novembre 2022)).
  - Les COs d'Amérique latine assurent le suivi de 21 projets : 8 pour l'Equateur, 7 pour le Guatemala, 6 pour le bureau régional Amérique Latine Caraïbes (LACRMU)
  - Le CO du Liban au Proche Orient assure le suivi de 7 projets
  - Le CO du Cambodge en Asie assure le suivi de 8 projets
- 53 % des financements accordés (47 subventions) concernent la thématique DSSR (dont 39 projets couplés avec une autre thématiques : lutte contre les VBG, renforcement économique et/ou accès aux droits pour les femmes).
- 10 % des subventions attribuées (9) concernent des OSC dépourvues d'enregistrement légal.
- 45 % des financements (40 subventions) ont concerné des OSC ayant un budget annuel inférieur à 50 000 € (et 31 % soit 28 subventions des OSC ayant un budget annuel inférieur à 25 000 €).
- 74 % des demandes de subvention des OSC présentées par CARE aux CAS régionaux ont fait l'objet d'un accompagnement par un CO pour le montage du dossier de demande.

#### Méthode et approche du travail de capitalisation

Le travail de capitalisation s'appuiera sur une démarche en trois étapes :

- structurer la démarche de capitalisation ;
- conduire l'analyse ;
- présenter les conclusions des travaux et les recommandations.

## Structurer la démarche de capitalisation et produire une note de cadrage

Au cours de cette phase préparatoire, le.la consultant.e devra :

- reconstituer la logique d'intervention du Projet en analysant notamment son cadre logique (cf. annexe 1) pour clarifier les moyens d'intervention de CARE.
- rassembler et consulter les informations et documents relatifs au Projet Féministes en Action et notamment les outils et méthodes élaborés par le consortium dans le cadre du Manuel de Procédures pour la mise en œuvre des Appels à Manifestation d'intérêt restreints pour les OSC féministes des Suds. Les documents à consulter seront disponibles essentiellement auprès de CARE France. Certains seront à obtenir auprès des bureaux-pays (COs).
- approfondir le cadre de la capitalisation sur la base des termes de référence, des documents collectés et de la logique d'intervention reconstruite afin de préciser les principales questions qui serviront à focaliser le travail d'analyse sur les points clés, établir les étapes du raisonnement et préciser l'usage qui pourrait être fait par CARE France et, plus largement, par l'ensemble du réseau CARE des leçons apprises dans le cadre de cette capitalisation.

A partir de ce travail méthodologique le.la consultant.e proposera une note de cadrage de la capitalisation après le démarrage de ses travaux. Une attention particulière sera portée sur la capacité du.de la consultant.e à conceptualiser les diverses informations issues de la mise en œuvre du Projet pour formaliser un cadre de réflexion propre à tirer des enseignements utiles de la démarche de capitalisation.

La note de cadrage fera l'objet d'une réunion de validation entre le.la consultant.e, la Responsable du Projet Féministes en Action et la Responsable des Programmes de CARE France.

## Conduire l'analyse

A partir des constats et des informations disponibles, le.la consultant.e devra mener la démarche de capitalisation en organisant son étude selon les axes définis et en tenant compte des points d'analyse précisés ci-dessous.

La méthodologie peut faire l'objet de propositions de la part du.de la consultant.e qui est appelé.e à reformuler et organiser la méthodologie dans son offre de services, en fonction de sa compréhension de la problématique, des enjeux et des objectifs de l'étude de capitalisation.

### **Axe 1 : Au niveau de CARE France**

**1.a)** Identifier les spécificités de la gestion du fonds intermédié Féministes en Action par CARE France par rapport aux projets et programmes habituellement gérés par la structure et caractériser les implications de ce modèle particulier d'intervention.

**1.b)** Mettre en lumière les adaptations qui ont été rendues nécessaires par la gestion du Projet Féministes en Action par rapport aux process et méthodes habituellement adoptés par CARE France. Indiquer si des règles de fonctionnement internes ont été source de contraintes ou de limitations pour garantir l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du Projet et quelles ont été les leçons apprises.

**1.c)** Déterminer si la méthodologie et les outils développés dans le cadre du Projet Féministes en Action sont en phase, d'une part, avec les orientations stratégiques de CARE France (particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2030) et, d'autre part, avec les attentes actuelles des bailleurs de fonds, notamment institutionnels, dans le domaine de l'aide au développement.

### **Axe 2 : Au niveau des bureaux-pays (COs) impliqués**

**2.a)** Montrer dans quelle mesure les bureaux-pays (COs) impliqués se sont appropriés l'approche « *bottom up* » du Projet (les actions de terrain sont conçues et conduites par les OSC féministes bénéficiaires et non par CARE) et expliciter les contraintes et limites de la posture ainsi que les causes de l'intérêt ou des réticences manifestés par les différents COs.

**2.b)** Préciser l'impact que le cadre du fonds intermédiaire peut avoir sur la relation partenariale entretenue par les COs avec les OSC bénéficiaires. Analyser notamment la façon dont les COs concilient l'autonomie des OSC bénéficiaires et les nécessités de la redevabilité, notamment financière. Identifier les freins et goulots d'étranglement dans les procédures appliquées par les COs par rapport à la flexibilité permise et voulue dans le cadre de la mise en œuvre du Projet.

**2.c)** Déterminer si la mise en œuvre de Féministes en Action a provoqué des changements/fait surgir nouvelles pratiques au sein des COs. Mettre en lumière les éventuelles pratiques innovantes développées par les COs, notamment en termes d'accompagnement et de plaidoyer.

### **Axe 3 : Au niveau du réseau CARE**

**3.a)** Mesurer la plus-value du modèle du Projet Féministes en Action pour atteindre les objectifs de défense des droits des femmes et de promotion de l'égalité de Genre qui sont au cœur des programmes développés par le réseau CARE.

**3.b)** Évaluer dans quelle mesure le Projet Féministes en Action est une source d'innovations et si ces innovations sont transférables/reproductibles.

**3.c)** Spécifier quelles sont les conditions pour, d'une part, garantir la performance d'un dispositif de fonds intermédiaire et, d'autre part, pour en minimiser les risques.

Pour ce faire, le/la consultant.e conduira des entretiens avec les personnes impliquées dans la conception, la gestion et la mise en œuvre du Projet

- a minima, l'équipe Projet au sein de CARE France : la responsable du Projet Féministes en Action (point focal pour la démarche de capitalisation), la Chargée de la gestion financière et contractuelle, la Chargée de communication et plaidoyer ainsi que la Responsable des Programmes de CARE France (également référente Genre).
- dans la mesure du possible, les salarié.es de CARE France parties prenantes du Projet à un titre ou un autre : Co-directeur/codirectrice, département Finances, département Audit, département Communication, Référente qualité, Chargée de plaidoyer Égalité de Genre...
- au sein des différents COs, a minima le/la Chef.fe du Projet Féministes en Action et le/la Chargé.e du suivi financier du Projet et, dans la mesure du possible, le/la Directeur.trice-pays (CD) de chaque pays.  
*NB* : 10 Chef.fes de Projet interviennent actuellement dans le cadre de Féministes en Action : CO Bénin-Togo (une seule Cheffe de Projet pour les deux pays, CO Cameroun, CO Madagascar, CO RDC,

Bureau régional Afrique de l'Ouest, CO Equateur, CO Guatemala et Bureau régional Amérique Latine Caraïbes (même cheffe de Projet), CO Liban et CO Cambodge.

- un échantillon d'OSC récipiendaires de Féministes en Action dont le suivi est assuré par les bureaux-pays de CARE
- des entretiens avec les chef.fes de Projet des cinq autres partenaires du consortium (Oxfam, Equipop, FFMed, IPBF et XOESE) pourraient également s'avérer intéressants dans une perspective de comparaison des méthodes de suivi et d'accompagnement des OSC récipiendaires, ainsi qu'un entretien avec la Chargée du suivi du Projet au sein de l'AFD.

Le.la consultant.e pourra également mettre en place tout outil ou méthode de recueil d'informations qu'il.elle estimera pertinent pour atteindre les objectifs de la mission : diffusion de questionnaires écrits, sondage, atelier participatif en distanciel etc.

Des points réguliers sur l'avancée de la démarche sont souhaités entre le.la consultant.e et la Responsable du Projet Féministes en Action, tout au long de la prestation.

## Livrables

### 1. Les livrables attendus

Le livrable principal est une étude sous forme d'un rapport (en français) qui ne saurait être inférieur à une quinzaine de pages. Celui-ci explicitera la méthodologie adoptée et rassemblera de façon organisée les constats et observations effectués et les conclusions formulées. Le.la consultant.e mettra en évidence les changements et innovations relatifs à la mise en œuvre du Projet. Il.elle identifiera les pratiques clés et les leçons apprises. Pour finir, il.elle formulera les recommandations stratégiques et/ou opérationnelles issues de la démarche de capitalisation. Ces recommandations pourront être organisées selon les différents niveaux d'analyse : COs / CARE France / membres du réseau CARE International.

Un rapport final provisoire sera produit à l'issue des travaux du. de la consultant.e et communiqué à CARE France qui pourra émettre des commentaires pour prise en compte dans le rapport définitif. Si ces observations expriment des différences d'appréciation non partagées par le.la consultant.e, celles-ci pourront être annexées au rapport définitif et commentées par le.la prestataire.

Un support de communication synthétique complètera ce livrable. Ce document, qui pourra prendre la forme d'une présentation PowerPoint, reprendra les éléments essentiels du rapport. Il devra être accessible en français mais également en anglais et en espagnol. Les traductions de ce document sont destinées à être transmises aux bureaux-pays et membres non francophones du réseau CARE international. Il est souhaitable que ce support de communication respecte la charte graphique de Féministes en Action. Le.la consultant.e pourra avoir recours à la Chargée de communication du Projet pour assurer la mise en page du document.

### 2. Les destinataires de l'étude de capitalisation

Les destinataires finaux des documents issus de la capitalisation sont :

- Les contributeurs.trices direct.es de l'étude de capitalisation (les équipes au sein de CARE France et des bureaux-pays participant au Projet).

- Les instances de direction au sein de CARE France et des COs impliqués ainsi que le personnel des divers départements parties prenantes du Projet à un titre ou à un autre et, notamment, les référent.es genre et référent.es qualité.
- Les membres du réseau CARE au niveau international impliqués dans les instances de réflexion relatives aux questions transversales du Genre, du partenariat, du soutien aux mouvements sociaux ou de la localisation de l'aide.
- Le bailleur du Projet.

### 3. Restitution de l'étude

Le.la consultante organisera et animera une présentation des résultats de l'étude finale dans le cadre d'une restitution (en présentiel au siège de CARE et/ou en distanciel) pour les parties prenantes au Projet. Les participant.es à cette session de restitution seront décidé.es d'un commun accord avec la Responsable du Projet Féministes en Action et la Responsable des Programmes de CARE France.

Par ailleurs, le.la consultante pourront être invité.es par le commanditaire à participer à une séance de diffusion des résultats de la capitalisation au bénéfice d'un public plus large constitué de membres du réseau international de CARE.

## Organisation de l'évaluation

### Compétences requises pour mener l'évaluation

Le profil recherché est celui d'un.e d'expert.e couvrant les domaines de compétences suivants :

- Compétence avérée dans la conduite de démarches de capitalisation et expérience en animation de réflexion participative.
- Expérience en matière d'analyse des dynamiques de réseau et de la coopération au développement.
- Connaissances sur les problématiques relatives à la défense/promotion des droits des femmes et l'égalité de Genre ainsi qu'au soutien/accompagnement des OSC locales dans les pays des Suds.
- Capacités à mener un travail à distance et aisance dans les relations interculturelles.
- Maîtrise du français et de l'anglais indispensable. Espagnol vivement souhaité (les contacts avec les bureaux-pays latino-américains de CARE se font en espagnol).
- Connaissance des modalités de financement de l'AFD, du dispositif du FSOF et du mécanisme des fonds intermédiés souhaitable.
- Connaissance préalable du fonctionnement du réseau CARE appréciée.

Si les prestataires présentant une offre décident de postuler en équipe de plusieurs consultant.es, le rôle de chacun.e devra être clairement spécifié dans la proposition et un.e responsable de la mission devra être identifié.e. Il.elle sera l'interlocuteur.trice principal.e de la Responsable du Projet Féministes en Action, point focal de la démarche de capitalisation au sein de CARE France.

### Calendrier de la prestation

La prestation suivra le calendrier indicatif suivant :

- remise de la note de cadrage : au plus tard dans les 30 jours de la date de passation du marché ;
  - remise du rapport provisoire : au plus tard dans les 4 mois de la validation de la note de cadrage ;
  - formulation par CARE des commentaires sur le rapport provisoire : dans les 15 jours de sa remise ;
  - remise du rapport final et des support de communication synthétique en français, anglais et espagnol : au plus tard quinze jours après réception des commentaires de CARE France sur le rapport provisoire ;
  - réalisation de la session de restitution de l'étude : dans les quinze jours de la remise du rapport final.
- La mission de capitalisation n'implique pas de déplacement sur le terrain : les contacts entre le.la consultant.e et les bureaux-pays impliqués dans le Projet Féministes en Action seront réalisés à distance (visioconférences, conversations téléphoniques, échanges de mails...).

### Budget de la prestation

Le devis ne pourra dépasser le montant total de **10 000 euros TTC** pour l'intégralité de la prestation. Ce budget inclut les honoraires et l'ensemble des frais du.de la, ou des consultant.es pour la réalisation de l'étude de capitalisation, y compris les frais de traduction du document synthétique de l'étude en anglais et en espagnol et les coûts éventuels liés à la session de restitution.

Le.la consultant.e pourra recourir aux services internes de CARE France pour la mise en page de l'étude et des différentes versions du document synthétique pour leur adaptation à la charte graphique du Projet.

La prestation fera l'objet d'une facturation au démarrage de la mission à hauteur de 50 % et de 50 % lors du rendu final de l'étude.

### Respect des règles de confidentialité

Le.la prestataire attachera la plus grande attention à garantir la confidentialité des informations et documents mis à sa disposition dans le cadre de cette étude de capitalisation et, tout particulièrement, à protéger la sécurité des OSC récipiendaires qui en ont fait expressément la demande. Le.la consultant.e s'engage à ne divulguer aucune information exclusive ou confidentielle concernant l'étude de capitalisation objet des présents termes de référence ni, plus généralement, sur les activités du commanditaire, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

### Modalités de réponse à l'appel d'offre

Le.la consultant.e enverra une proposition comprenant :

- **une proposition technique** décrivant notamment la compréhension des termes de référence, la démarche méthodologique proposée pour atteindre les objectifs, et les résultats attendus de la démarche ;
- **son CV détaillé**. Si plusieurs expert.es interviennent pour mener à bien la prestation, le CV de chaque consultant.e, la désignation du.de la responsable général.e de la mission et, le cas échéant, une présentation de la société ou de l'organisation dont ils ou elles dépendent ;
- **un chronogramme** précis de la prestation ;
- **une proposition financière** incluant un devis prévisionnel détaillé exprimé HT et TTC (si TVA applicable) incluant l'ensemble des honoraires et éventuels coûts annexes de la prestation ;
- **la déclaration d'intégrité**, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale signée (modèle AFD, Annexe 3).

**Date limite de soumission des offres techniques et financières :**

**le 17 novembre 2023 à 12h** (heure de Paris)

Envoi des offres techniques et financières par courriel à CARE France conjointement à :

**[rouault@carefrance.org](mailto:rouault@carefrance.org)** et **[ogier@carefrance.org](mailto:ogier@carefrance.org)**

Contact :



Véronique Rouault  
CARE France  
71 rue Archereau  
75019 Paris  
[rouault@carefrance.org](mailto:rouault@carefrance.org)

#### Annexes aux Termes de Référence

1. Cadre logique du Projet
2. Liste indicative de documents à consulter
3. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale à signer et à joindre à l'offre.
4. Modèle de contrat de passation du marché



### Annexe 1– Cadre logique du projet

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés	Sources et moyens de vérification
<b>Objectif global</b>	Soutenir les organisations féministes dans leur diversité pour qu'elles puissent devenir progressivement une force de changement en faveur des droits des femmes, de l'égalité des sexes et de l'empouvoirement des femmes, des filles et des communautés marginalisées à l'échelle mondiale.	Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative (indicateur 5.6.1 des ODD)	Enquêtes Démographie et Santé, UNFPA, OMS, Banque Mondiale, OCDE
		Proportion de femmes et de filles dans leur diversité, qui se considèrent empouvoirées (indicateur 10.2 des ODD)	
		% de femmes signalant être capables de participer de manière égale à la prise de décisions financières dans le foyer (indicateur 5.a des ODD)	
		% de pays dont le cadre juridique offre aux femmes une protection juridique contre la violence domestique	
		Proportion d'hommes qui déclarent être engagés en faveur des organisations féministes pour mettre fin aux discriminations dont les femmes sont victimes (indicateur 5.1 des ODD)	
<b>Objectif spécifique</b>	Renforcer les capacités organisationnelles, financières et techniques des organisations féministes des pays des Suds, notamment celles qui ne peuvent accéder à des ressources de financement conventionnel, pour leur donner les moyens d'agir aux niveaux local, régional et international.	% du budget total du projet alloué aux OSC féministes des Suds sous forme de subventions (cible : au moins 50%)	Etude de base, évaluation à mi-parcours, évaluation finale
		% de subventions ayant pour objectif de renforcer la capacité des organisations féministes des Suds à participer, proposer et négocier dans les instances aux niveaux local, national et régional (cible : au moins 50%)	
		# de nouveaux partenariats consolidés par les organisations féministes des Suds (au moins 10)	
<b>Résultat 1</b>	Les organisations féministes disposent de financements sécurisés et flexibles pour agir à travers trois canaux de financement.	Une étude de faisabilité, comprenant une cartographie d'organisations féministes, est disponible (cible : une étude)	Rapports d'activités, enquêtes, témoignages
		Un AMI restreint est publié selon le rythme propre à chaque canal (cible : au moins 3)	
		% d'organisations féministes retenues ayant été accompagnées dans la constitution de leurs dossiers (cible : au moins 50%)	
		% de subventions allouées à des organisations sous financées (cible : au moins 50%)	
		% de subventions allouées par thématique (DSSR, VBG, empouvoirement économique, accès aux droits) et par géographie (Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, Moyen-Orient, Asie, Amérique latine et Caraïbes) (cible : au moins 50% de DSSR et au moins 65% Afrique)	
		# de subventions de fonctionnement (canal 1) (cible : au moins 200)	



		# de subventions pluriannuelles destinées à financer des projets opérationnels (canal 2) (cible : a minima 50)	
		# de subvention destinées à financer des actions collectives (canal 3) (cible : a minima 15)	
<b>Résultat 2</b>	Les organisations féministes ont des capacités techniques renforcées pour faire progresser les droits des femmes, l'égalité des sexes et l'empouvoirement des femmes, des filles et des communautés marginalisées.	% d'organisations féministes des Suds bénéficiaires du fonds accompagnées dans la mise en œuvre de leurs projets subventionnés (cible : a minima 70%)	Rapports d'activités, enquêtes, témoignages
		# d'organisations féministes des Suds renforcées dans leurs capacités de gestion (a minima 100)	
		# d'organisations féministes formées sur les thématiques de l'AMI (DSSR, VBG, accès aux droits, empouvoirement économique) (cible : a minima 50)	
		# d'organisations féministes qui sont renforcées dans leur développement organisationnel (cible : a minima 50)	
<b>Résultat 3</b>	Les organisations féministes se mettent en réseau, créent des alliances pour favoriser les apprentissages, valoriser les savoir-faire et porter des actions de plaidoyer.	# de nouveaux partenariats et coalitions formées dans le cadre de la mise en œuvre du fonds (cible : au moins 10)	Rapports d'activités, enquêtes, témoignages
		# d'initiatives de plaidoyer portées par des organisations féministes des Suds et potentiels changements sociaux et politiques auxquels les initiatives contribuent (cible : au moins 5)	
		# de communautés de pratiques autour de thématiques communes créées (cible : au moins 4)	
		# de contenus publiés sur le site Internet du fonds intermédié (cible : au moins 80)	
		# d'articles médias publiés (cible : au moins 15)	
		Une communauté sur les réseaux sociaux de 10 000 abonné-e-s avec un taux d'interaction de 1,5% est créée et animée	
<b>A.1.1</b>	Etude de faisabilité, dont cartographie des OSC féministes		
<b>A.1.2</b>	Préparation, publication et diffusion des appels à manifestations d'intérêt restreints		
<b>A.1.3</b>	Accompagnement des OSC féministes dans la constitution de leurs dossiers et établissement de la liste des OSC retenues		
<b>A.1.4</b>	Mise en place du mécanisme unique de transfert de subvention sous trois canaux et versements aux OSC féministes sélectionnées		
<b>A.2.1</b>	Accompagnement continu des OSC féministes dans le déploiement de leurs projets subventionnés sous trois canaux		
<b>A.2.2</b>	Diagnostic et plan de renforcement des capacités coconstruits des OSC féministes		
<b>A.2.3</b>	Formation des OSC en gestion administratives et financière		
<b>A.2.4</b>	Formation des OSC sur les thématiques du projet (DSSR, VBG, empouvoirement économique, accès aux droits et plaidoyer)		
<b>A.2.5</b>	Renforcement organisationnel et institutionnel des OSC féministes		
<b>A.3.1</b>	Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de capitalisation, dont organisations de rencontres stratégiques, d'ateliers et création de communautés de pratiques		
<b>A.3.2</b>	Elaboration du plan de communication et du projet et déploiement, dont mise en place d'un site Internet, utilisation des réseaux sociaux et organisation de voyage d'études		
<b>A.3.3</b>	Mise en réseaux des OSC féministes et accompagnement dans la construction d'alliances		
<b>A.3.4</b>	Valorisation de positionnements de plaidoyer, dont publications et participation à des conférences internationales		

## Coûts

### Ressources financières

Budget total : 15 millions d'euros  
Financement : 100% AFD

### Ressources humaines

Personnel consortium : 689 820 euros  
Personnel activités : 1 876 655 euros  
Personnel appui ponctuel : 53 600 euros

### Fonctionnement

Équipement et mobilier : 90 537 euros  
Bureaux (location, maintenance, etc.) : 392 135 euros  
Fournitures, énergie, consommables, etc. : 187 377 euros

### Suivi et évaluation

Missions de suivi de projet : 69 000 euros  
Étude de base : 50 000 euros  
Évaluation intermédiaire : 30 000 euros  
Évaluation ex-post/finale : 75 000 euros

### Communication et visibilité

Réseaux sociaux et site Internet : 30 000 euros  
Communication et visibilité : 62 940 euros

## Moyens

### Ressources humaines

Personnel de consortium (Coordinateur·trice du consortium, Chargé·e de suivi financier Chargé·e de communication et plaidoyer, Responsable de capitalisation)  
Personnel de coordination, de mise en œuvre et de suivi des activités (au niveau global, en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et Australe, en Amérique Latine, en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient)  
Personnel en appui ponctuel (Experte plaidoyer DSSR, Experte technique DSSR, Expert développement organisationnel, administration et finances, Expert communication)

### Fonctionnement

Matériel nécessaire à la bonne mise en œuvre et suivi des activités dans chaque région. Bureaux nationaux et régionaux dans les localités de mise en œuvre du projet.  
Fournitures et consommables pour la mise en œuvre du projet dans les localités ciblées.

### Suivi et évaluation

Missions de suivi menées par les membres du consortium (programmes, finances) en complément des missions régulières des équipes de terrain.  
Étude de base couplée à la cartographie des OSC féministes (Activité 1.1). Évaluation intermédiaire conduite à la fin des deux premières années du projet. Évaluation finale conduite à la fin du projet pour mesurer l'impact.

### Communication et visibilité

Utilisation des réseaux sociaux et mise en place d'une plateforme en ligne pour favoriser le partage de ressources, d'expériences, et la visibilité interne et externe du projet.  
Forfait annuel modulable établi pour la communication et la visibilité du projet.

**Audit et diligences LAB/FT**

Audits externes : 300 000 euros  
Diligences internes LAB/FT : 50 000 euros

**Mise en œuvre des activités**

Résultat 1 : 7 586 000 euros  
Résultat 2 : 969 854 euros  
Résultat 3 : 879 939 euros

**Audit et diligences LAB/FT**

3 audits externes (fin année 2, fin année 3 et audit final)  
Processus de screening LAB/FT des OSC des Suds bénéficiaires de subventions internalisé, en s'appuyant sur le réseau CARE International

**Mise en œuvre des activités**

Résultat 1 : Etude de faisabilité, dont cartographie des OSC féministes ; Préparation, publication et diffusion des appels à manifestations d'intérêt restreints ; Accompagnement des OSC féministes dans la constitution de leurs dossiers et établissement de la liste des OSC retenues ; Mise en place du mécanisme unique de transfert de subvention sous trois canaux et versements aux OSC féministes sélectionnées.

Résultat 2 : Accompagnement continu des OSC féministes dans le déploiement de leurs projets subventionnés sous trois canaux ; Diagnostic et plan de renforcement des capacités coconstruits des OSC féministes ; Formation des OSC en gestion administratives et financière ; Formation des OSC sur les thématiques du projet ; Renforcement organisationnel et institutionnel des OSC féministes.

Résultat 3 : Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de capitalisation, dont organisations de rencontres stratégiques, d'ateliers et d'événements en présentiel et/ou virtuels et création de communautés de pratiques ; Elaboration du plan de communication et de visibilité du projet et déploiement, dont mise en place d'un site Internet, utilisation des réseaux sociaux et organisation de voyage d'études ; Mise en réseaux des OSC féministes et accompagnement dans la construction d'alliances ; Valorisation de positionnements de plaidoyer, dont publications et participation à des conférences internationales.

---

## Annexe 2 – Liste indicative des documents à consulter

*Principaux documents disponibles et consultables :*

- ⇒ *Note du Projet Féministes en Action et annexes*
  - ⇒ *Manuel interne de procédures pour la mise en œuvre des appels à manifestation d'intérêt restreints (version 2021 et révision 2022) et annexes*
  - ⇒ *Rapport d'activité 2021 et annexes*
  - ⇒ *Rapport d'activité 2022 et annexes*
  - ⇒ *Notes trimestrielles de suivi du Projet (2022-2023)*
  - ⇒ *PV des Comités de pilotage mensuels du Projet*
  - ⇒ *Tableau consolidé des données des OSC récipiendaires et subventions accordées (+ traitement statistique)*
  - ⇒ *Données sur les modalités d'accompagnement et de renforcement de capacités des OSC récipiendaires (+ traitement statistique)*
  - ⇒ *Synthèse du rapport d'évaluation intermédiaire du FSOF (2020-2022) par Prospectives & Coopération*
-

## Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : \_\_\_\_\_ (le "Marché"<sup>1</sup>)

A : \_\_\_\_\_ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
  - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2 Avoir fait l'objet :
    - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

---

<sup>1</sup> Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».

- c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
  - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
  - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) Actionnaire contrôlant le Maitre d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maitre d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
  - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maitre d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
  - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maitre d'Ouvrage ;
  - 3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maitre d'Ouvrage ;
  - 3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

- i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;
  - ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
  - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
  - 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
  - 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
  - 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
  - 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-

traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>2</sup> \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_

---

<sup>2</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.



## Contrat-type

LE PRÉSENT CONTRAT (« le Contrat ») est conclu le *[insérer la date de début des Services]*, par et entre *[insérer le nom du Client]* (« le Client ») ayant son établissement principal à *[insérer l'adresse du Client]*, et *[insérer le nom du Consultant]* (« le Consultant »), résidant à *[insérer l'adresse du Consultant]* ; Téléphone : \_\_\_\_\_, Courriel : \_\_\_\_\_

### CONTEXTE:

L'Agence Française de Développement, ci-après dénommée « l'AFD », et *[insérer le nom du Client]* ont signé un Accord de Financement pour *[insérer le nom du projet]* ci-après dénommé le « Projet ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, le Client a besoin d'un Consultant pour réaliser les Services décrits dans l'Annexe A.

ATTENDU QUE le Client souhaite que le Consultant fournisse les Services visés ci-après, et

ATTENDU QUE le Consultant accepte de fournir lesdits Services,

EN CONSEQUENCE, LES PARTIES AU PRÉSENT CONTRAT ont convenu ce qui suit :

- 1. Services**
  - (i) Le Consultant fournit les Services et soumet les rapports spécifiés dans l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » qui forme partie intégrante du présent Contrat (« les Services ») ;
  - (ii) Le Consultant mobilise l'expertise et utilisera la méthodologie spécifiées en Annexe B « Proposition Technique du Consultant ».
- 2. Calendrier**

Le Consultant fournit les Services pendant la période commençant le *[insérer date de début]* et s'achevant le *[insérer date d'achèvement]*, ou durant toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par écrit.
- 3. Paiement**
  - A. Montant plafond

Pour les Services fournis conformément à l'Annexe A, le Client paiera au Consultant un montant plafonné à *[insérer montant plafond]*, étant entendu que ce Montant plafond comprend la totalité des coûts et des bénéfices du Consultant ainsi que toute obligation fiscale dont il pourrait être redevable.
  - B. Termes de Paiement

Le calendrier et les conditions des paiements sont indiqués dans l'Annexe C.

Les paiements sont effectués dans les 30 jours suivant la date à laquelle le Consultant a présenté des factures originales en double exemplaire au Coordinateur désigné au paragraphe 4, sur le compte bancaire suivant :

Numéro de compte bancaire : [...]

Titulaire du compte bancaire : [...]

**4. Administration du Contrat** A. Coordinateur.

Le Client désigne comme coordinateur *[insérer nom]* ; le Coordinateur sera responsable de la coordination des Services relevant du Contrat, de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement, ainsi que de l'acceptation des livrables au nom du Client.

B. Rapports

Les rapports énumérés à l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » seront présentés dans le cadre des Services et serviront de base aux paiements à effectuer conformément au paragraphe 3.

**5. Normes de Performance** Le Consultant s'engage à fournir les Services conformément aux standards d'éthique professionnelle et les plus exigeants.

**6. Devoir de Réserve** Le Consultant ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Client, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

**7. Propriété des Documents et Produits** Tous les rapports, études ou autres produits, sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le Consultant prépare pour le compte du Maître d'Ouvrage au titre du présent Contrat deviennent et demeurent la propriété du Client. Le Consultant peut conserver un exemplaire desdits documents et logiciels.

**8. Activités interdites au Consultant** Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après son expiration, ni lui-même ni toute entité qui lui est affiliée ne seront autorisés à fournir des biens, travaux, équipements ou prestations de services (autres que consultant) pour tout projet qui résulterait desdits Services ou lui serait lié.

**9. Assurance** Le Consultant souscrira à une police d'assurance appropriée.

**10. Transfert** Le Consultant ne cèdera ni ne sous-traitera le présent Contrat ou l'un quelconque de ses éléments sans l'approbation écrite préalable du Client.

- 11. Droit applicable et Langue du Contrat** Le Contrat est soumis au droit de *[insérer pays du Client]* et la langue du Contrat est le français.
- 12. Résiliation** Le Client pourra résilier le Contrat si le Consultant ne fournit pas les Services ou s'il ne présente pas les rapports attendus, conformément à l'Annexe A. La résiliation sera notifiée par écrit et prendra effet à l'issue d'un délai de 30 jours.
- 13. Règlement des différends** Tous différends, controverses ou réclamations dus ou liés au présent Contrat ou à la violation, à la résiliation ou à l'invalidité dudit Contrat, seront réglés par arbitrage conformément aux règles d'arbitrage de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International) actuellement en vigueur.
- 14 Déclaration d'Intégrité** Le Consultant respectera les engagements contenus dans la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social. Une copie signée de ce document est jointe en Annexe D.
- 15 Statut du Consultant** Si le Consultant a le statut légal d'un consultant indépendant, il n'est en aucun cas réputé être un fonctionnaire du pays du Client ou un salarié du Client. Le Consultant ne pourra prétendre à aucun paiement, remboursement, allocation, indemnisation ni pension, autre(s) que celle(s)/ceux expressément stipulés au Contrat.

POUR LE CLIENT

POUR LE CONSULTANT

Signé par \_\_\_\_\_

Signé par \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_